

## Sanctions concernant les feuilles de match/plateau des catégories U13, U11, U9 et U7

Se référant à l'Annexe 5 des Dispositions Financières de la Ligue de Normandie, la Commission Foot Animation a décidé, suite à de nombreux manquements la saison dernière, de mettre en place les sanctions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

### En U13

- La FMI doit être transmise dans les 24 h suivant la rencontre. Tout retard sera passible d'une amende de 15,00 €.
- En cas de récidive dans le transfert tardif de la FMI, l'amende sera portée à 30,00 €.
- En cas de dysfonctionnement exceptionnel de la FMI, une Feuille de Match Papier devra être envoyée au Secrétariat du District via la boîte mail officielle du club avant le mardi 12 h. Tout retard ou non envoi sera sanctionné d'une amende de 12,00 €.

### En U11

- Le club recevant devra renvoyer la Feuille de Plateau correctement renseignée (date, niveau, groupe, lieu, équipes, résultats) au Secrétariat du District via la boîte mail officielle du club avant le mardi 12 h. Tout retard ou non envoi sera sanctionné d'une amende de 12,00 €.
- Les clubs devront apporter à chaque plateau la liste de leurs joueurs (extraction FootClubs) fournie par le District. Si nécessaire, charge aux clubs d'opérer une mise à jour (nouveau licencié, départ...) L'organisateur du plateau ou tout membre du District présent pourra s'assurer de la parfaite correspondance entre la liste Footclubs et les noms inscrits sur la Feuille de Plateau.
- Toute absence à un plateau doit être signalée au Club organisateur (mail, téléphone) avant le début de celui-ci et si possible la veille. Le District devra également être averti par mail. Dans le cas contraire, il sera infligé une amende de 10,00 € au club concerné.

### En U9 et U7

- Le club recevant un plateau devra renvoyer la Feuille Bilan correctement renseignée au Secrétariat du District via la boîte mail officielle du club avant le mardi 12 h. Tout retard ou non envoi sera sanctionné d'une amende de 12,00 €.
- Cette Feuille Bilan sera accompagnée de la Feuille comportant, pour chaque équipe présente, la liste des joueurs ainsi que l'éducateur et/ou le(s) dirigeant(s) accompagnateurs (Nom et Prénom). En cas d'absence de cette feuille, la sanction sera également de 12,00 €.
- Les clubs devront apporter à chaque plateau la liste de leurs joueurs (extraction FootClubs) fournie par le District. Si nécessaire, charge aux clubs d'opérer une mise à jour (nouveau licencié, départ...) L'organisateur du plateau ou tout membre du District présent pourra s'assurer de la parfaite correspondance entre la liste Footclubs et les noms inscrits sur la Feuille de Plateau.
- Toute absence à un plateau doit être signalée au Club organisateur (mail, téléphone) avant le début de celui-ci et si possible la veille. Le District devra également être averti par mail. Dans le cas contraire, il sera infligé une amende de 10,00 € au club concerné.
- Les clubs ne pourront faire participer au plateau plus d'équipes qu'ils en ont engagées sur FootClubs. Sanction : 10 € par équipe non autorisée.

### Toutes catégories

- Une licence est obligatoire pour l'encadrement d'une équipe : licence éducateur, moniteur ou dirigeant. (une licence joueur sera tolérée) Sanction : 10,00 €.
- L'absence du nom de l'éducateur ou du dirigeant encadrant sur la Feuille de Match ou de Plateau sera sanctionnée d'une amende de 5,00 €.
- La participation à un match d'un joueur jouant sans licence, sous licence non active car incomplète, ou sous fausse licence sera punie d'une amende de 35,00 €.

### Règle spécifique au Challenge U11 et U13 (cf Article 5 Challenge U11 et Article 6 Challenge U13)

- Le non-respect des dispositions relatives au(x) joueur(s) changeant d'équipe sera sanctionné d'une amende de 46,00 €.

Toute décision relative à ce qui précède n'est pas susceptible d'appel. La Commission Foot Animation se réserve le droit d'étudier tous les cas particuliers non évoqués ci-dessus et de prendre, après accord du Bureau Directeur du District de l'Orne, les sanctions appropriées.